



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES
DE SÉLECTION ET PRÉSENTATION
DES MODALITÉS D'ORGANISATION

PRÉPARATION CONCOURS
INTERNE ET EXTERNE
CONSERVATEURS
ET CONSERVATRICES
DE BIBLIOTHÈQUES





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE ET EXTERNE

CONSERVATEURS ET CONSERVATRICES DE BIBLIOTHÈQUES



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

PUBLIC VISÉ

Ce concours et la préparation s'adressent principalement à des cadres qui font le projet de devenir conservateurs ou conservatrices de bibliothèques et souhaitent développer des compétences stratégiques, organisationnelles et managériales afin d'assumer la responsabilité d'équipement et de piloter des projets transversaux, dans une approche pluridisciplinaire.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION

Pour les agents territoriaux, l'inscription en ligne est **impérative**. Pour tout autre agent public, la signature d'une convention établissant les modalités de financement et l'autorisation de participation de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'INSET de Nancy.

Pour tous, il est nécessaire :

- de réussir un test de positionnement national,
- de retourner un engagement de formation validé en cas de réussite au test.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection prévoit deux épreuves :

- **Épreuve 1** : positionnement en culture générale et culturelle.
- **Épreuve 2** : compréhension de l'environnement territorial et de l'organisation des bibliothèques.

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat :

- qu'il gère le temps imparti,
- qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression,
- qu'il maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour pouvoir bénéficier d'un aménagement de l'épreuve.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Un jury de sélection se réunit pour déterminer la liste des candidats retenus à la préparation.

Tout copier/coller entraînera une note éliminatoire.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée. Son choix est souverain quant à la liste des candidats retenus.

NB : Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation (sauf avis contraire du comité de pilotage).

FORMAT DES EPREUVES

ÉPREUVE 1 POSITIONNEMENT EN CULTURE GÉNÉRALE

Durée totale : 2 heures

Coefficient 4 : 20 points

Élaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et culturelle.

Objectifs de l'épreuve :

Le candidat devra démontrer son aptitude à présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et à mobiliser ses connaissances générales en appui à son argumentation.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à : comprendre le sujet, délimiter ses contours et le contextualiser, organiser ses idées et structurer son propos, élaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte composition, illustrer son propos par des connaissances précises et pertinentes.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

ÉPREUVE 2 COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET DE L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

Durée totale : 1 heure

Coefficient 1 : 20 points

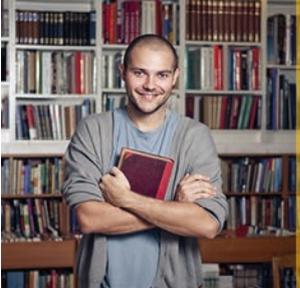
Le questionnement sera basé sur des mises en situations professionnelles en rapport avec les missions décrites dans le cadre d'emplois de conservateur territorial de bibliothèques.

Cet exercice prendra la forme de questions ouvertes nécessitant la rédaction de réponses synthétiques, composées de propositions argumentées et de solutions réalistes dégagées à partir des scénarii, des connaissances et de l'expérience professionnelle du candidat.

Cette épreuve vise à apprécier les connaissances théoriques du candidat et ses aptitudes managériales face à un problème spécifique ainsi que sa capacité à replacer la problématique principale en perspective. Le candidat sera évalué sur sa capacité à identifier la problématique et à apprécier une situation. Il devra faire des choix et les argumenter. Il devra s'appuyer sur des connaissances pluridisciplinaires, territoriales et locales, apporter des éléments d'analyse critique personnelle.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Le test sera mis en ligne. Il est donc nécessaire d'avoir un accès internet et un ordinateur. Les candidats devront déposer leur copie sur une plateforme. Les modalités d'organisation seront communiquées plus précisément lors de l'envoi de la convocation. Les candidats inscrits au test acceptent les conditions de l'organisation de l'épreuve.



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE ET EXTERNE

CONSERVATEURS ET CONSERVATRICES DE BIBLIOTHÈQUES



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de sept ans (Equivalent Temps Plein) au moins de services publics effectifs et sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (pour les conditions réglementaires précises d'inscription au concours, se référer au site www.cnfpt.fr).

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION (sous réserve de modification)

A) Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité (concours interne et externe)

Elle comprend 4 regroupements **en présentiel (16 jours, 96h)** :

Les regroupements sont structurés de la manière suivante :

- un temps animé par des intervenants,
- des concours blancs (culture générale et note de synthèse).

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

Un dispositif deuxième chance

Les préparateurs ayant échoué aux épreuves d'admissibilité et remplissant certaines conditions (assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation écrite et présence au concours) peuvent l'année suivante :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections.

Ce dispositif est accessible une seule fois dans l'année suivant la préparation, excluant l'accès aux temps théoriques.

B) Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de **4 jours (24h)**.

Le nombre de candidats est limité (priorité aux candidats qui ont la préparation aux écrits).

OBJECTIFS DES PRÉPARATIONS

Les objectifs visent à :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs disciplinaires. Ce fondement de connaissances constitue un prérequis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

MODALITÉS PRATIQUES

Les regroupements en présentiel se déroulent à Paris (sauf changement).

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières (relatives aux frais de transport) sont mises en place pour les agents ultramarins et corses : se renseigner auprès de votre Délégation Régionale ou de l'INSET de Nancy.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements, y compris aux concours blancs ;
- s'inscrire au concours interne ou externe de la session qui suit la préparation.

Une absence non justifiée entraînera **la radiation du préparatoire**.

Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Philippe KEISER, référent des préparations aux concours de conservateurs

 01 55 27 42 13

 philippe.keiser@cnfpt.fr

CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS